

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.10.2021

PRÉSENTS : Mmes DAVID, PORTE, VECCHI, SEREZAT, COUSTILLAS, DALODIERE, PESTOURIE, GOUDOUR ; Mrs LIMOUZIN, BOST, BARRAS, LABROUSSE, LAJOUS, CHEVALIER, MOUNEYRAC

ABSENTS EXCUSES : 0

Approbation du procès-verbal du CM du 10.06.2021

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

TRACTEUR : remplacement du vieux tracteur avec reprise. 4 entreprises ont été consultées. La société SANTA-FE est retenue pour un KIOTI 40 CV (en stock) avec broyeur (sous 10 jours) et coupe ventrale (début 2022) pour un montant de 34 640€ HT soit 41 568€ TTC. Reprise de l'ancien tracteur 3 000€.

DEFIBRILLATEUR : acquisition d'un défibrillateur à installer à la salle communale « Mille Club » à proximité des espaces sportifs accueillant un public nombreux. Des devis ont été demandés auprès de 4 entreprises. L'offre de la société MEFRAN est retenue pour un montant de 1 390€ HT soit 1668€ TTC. Le raccordement électrique sera effectué par l'entreprise BRUNEAU pour un montant de 272€ HT soit 326.40€ TTC.

POTEAU INCENDIE : un administré a demandé le déplacement d'un poteau incendie implanté sur sa propriété car il souhaite refaire sa clôture. Ces travaux sont confiés à la société SAUR pour un montant de 2 050.15€ HT soit 2 460.18€ TTC. Ils comprennent la dépose de l'ancien poteau à incendie, la fourniture et la pose du nouveau ainsi que l'arceau de protection. Une aide de l'Etat a été obtenue DETR 25% soit 512.50€.

FOURRIERE ANIMALE : les communes doivent disposer d'une fourrière animale ou signer une convention avec une autre commune disposant de cet équipement. La convention signée avec la ville de Brive arrivant à échéance au 31.12.21 pour le bénéfice de sa fourrière animale, la signature d'une nouvelle convention est décidée. La participation est de 1.15€ par habitant (1464h) soit 1683.60€.

GROUPEMENT DE COMMANDE AGGLO – FOURNITURE D'ELECTRICITE : dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité, un groupement de commande composé de plusieurs communes de l'Agglo a été constitué. Suite aux élections municipales de 2020 ayant généré le renouvellement des équipes en place, il est nécessaire de procéder à la désignation des élus pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement : titulaire Isabelle DAVID, suppléant Jean-Pierre BOST.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAV : modification des statuts du SIAV suite à l'adhésion de communes à titre individuel pour les cartes « sauvegarde du patrimoine vernaculaire public en lien avec le milieu aquatique présentant un intérêt pour le territoire », « Entretien et aménagement des sentiers non déclarés d'intérêt communautaire visant à la mise en valeur de la Vézère et de sa vallée ».

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – AMORTISSEMENT : en application du plan comptable M14, il convient de fixer la durée d'amortissement des immobilisations de la commune à 15 ans.

AVENANT AMENAGEMENT BOURG DE MANSAC : à l'occasion des travaux, il est prévu une reprise de la chaussée le long des bordures. Pour éviter qu'une bande centrale de revêtement ne reste en l'état, l'avenant de l'entreprise Pignot est accepté pour un montant de 2 000€ HT soit 2 400€ TTC.

APPENTIS COMMUNAUX : dans le cadre des travaux prévus Place du 14 juillet (désamiantage des appentis, implantation d'une ombrière photovoltaïque et création d'un sanitaire), un raccordement à l'assainissement collectif est à créer. Celui-ci sera réalisé par les agents communaux et un devis a été demandé à Frans Bonhomme : 1 992.93€ HT soit 2 391.52€ TTC. Il est décidé d'intégrer ces matériaux à l'opération d'investissement « Appentis communaux » et d'acquérir les matériaux auprès de Frans Bonhomme.

DIVERS : Demande d'une subvention de 720€ par l'association « Les chemins de Mansac » aux communes de Mansac, Cublac, Brignac pour l'achat et la pose de blocs de pierre dans le ruisseau La Logne. Avant toute décision, la commune souhaite avoir l'avis préalable des propriétaires riverains et faire connaître les réticences du SIAV.

Repas des aînés : pour mettre en place ce moment de convivialité, la réservation du traiteur et du musicien, la commande de chocolats doivent être effectués début septembre. Les élus, compte-tenu des incertitudes concernant l'évolution de la maladie Covid-19, ont jugé plus prudent de ne pas organiser le repas des aînés en 2021. Un coffret gourmand sera offert.